

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEU ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le DIX DÉCEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 27 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Ayant pris part aux délibérations : 19

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NGUYEN Liliane - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PONSA Serge

ABSENTE : /

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. DESCLAUX Fabien pour M. Serge PONSA - M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire

DEL-2020-179 - Vote de subventions 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée 2 demandes de subventions 2020 de :

- 1- A.C.C.A. FONT-ROMEU pour un montant de 1100 €
- 2- A.S.L. FONT-ROMEU pour un montant de 400 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions de subventions sportives suivantes aux associations de la Commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1 - **DECIDE D'OCTROYER** les subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 :

- **ACCA FONT-ROMEUE** : Subvention de 1100 €
- **ASL FONT-ROMEUE** : Subvention de 400 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 11 DECEMBRE 2020

Le Maire,
Alain LUNEAU

